



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

---

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 18/09/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents :

COIGNARD Ronan

MULLER Sarah

CREPIN Richard

BLANCHE Marina

BOURIEN Yannick

GARCIA Déborah

LE BARBIER Benoît

LE MINTIER Yves

MACÉ Camille

MESLÉ Gaëtan

PRESSE Christophe

Secrétaire de séance : MULLER Sarah

Absents excusés : AUBRY Gwenaël (pouvoir à C. PRESSE)

Absents : DESBOIS Alice

---

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance :  
Il est proposé de désigner Mme Sarah MULLER comme secrétaire de séance.

---

**DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

**« CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025 : APPROBATION DU PROCES VERBAL »**

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

---

**N°10/09/2025– CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025 :  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

---

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2025, est approuvé, par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

---

**N°11/09/2025 - DEMISSION DE LA PREMIERE ADJOINTE  
DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Joëlle AUBERT de son poste d'adjointe et de conseillère municipale. Décision validée par le préfet du Morbihan par courrier du 17 septembre 2025.

Il appartient au conseil ; de délibérer sur les points suivants

- Fixation du nombre d'adjoints
- Actualisation du tableau du conseil municipal

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite à la démission de Mme Joëlle AUBERT du poste de 1<sup>ère</sup> adjointe, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire
- de modifier, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal (annexe).

Heure de levée de séance : 19h18

Ronan COIGNARD,  
Maire de Concoret

Sarah MULLER,  
Secrétaire de séance